



Consulter le journal

OPINIONS • TRIBUNES

Favoris | Partage

## TRIBUNE

**Philippe Audic**

Président du Conseil de développement de Nantes métropole et membre du conseil d'administration de la Coordination nationale des Conseils de développement

# Participation citoyenne : « Le “flou participatif” persistera tant que le droit ne sera pas plus clair »

Dans une tribune au « Monde », Philippe Audic, président du Conseil de développement de Nantes métropole, plaide pour une clarification du cadre légal de l'intervention citoyenne, ainsi que pour une formation des citoyens aux politiques publiques.

Publié le 09 février 2021 à 12h16 - Mis à jour le 10 février 2021 à 12h28 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

**Tribune.** Depuis vingt ans, la participation des citoyens à la décision publique est une question récurrente. Figure imposée de toutes les campagnes électorales locales, elle a gagné les sphères de l'Etat, jusqu'à la création d'un ministère. Marc Fesneau en est le titulaire : ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et... de la participation citoyenne. Dans une période d'exception qui conduit à prendre des libertés de plus en plus grandes avec la démocratie, le temps du bilan de la participation citoyenne est venu.

Après vingt ans de participation organisée, les citoyens sont-ils moins méfiants, mieux informés, plus tolérants ? Tous ceux qui ont « participé », des conseils de développement jusqu'aux conventions citoyennes, peuvent effectivement l'être. Ceux-là ont été initiés. Souvent avec le sentiment de participer à une animation territoriale plutôt qu'à la décision publique, mais ils ont été intégrés. Leur capacité à intervenir dans la décision s'exerce par la seule influence, ce qui parfois les frustre. Mais ils ont une capacité d'expression et ils peuvent s'en servir.

**Lire aussi** | [La Mairie de Paris réforme en profondeur son budget participatif](#)

Pour les autres, le « système » est au mieux lointain, au pire perçu comme hostile. Dès lors, le pouvoir est un prestataire et le citoyen un client... souvent mécontent. Et beaucoup moins solidaire qu'il ne l'affirme. Le bien commun est la formule, la revendication individuelle est la réalité. Les élus sont-ils les coupables ? Non, ce serait trop simple. Ils font ce qu'ils peuvent, notamment à l'échelle locale, où toutes sortes de dispositifs s'ouvrent aux citoyens. Ils sont même dans un certain désarroi en rivalisant d'imagination pour associer les habitants.

## Dans une démocratie représentative, la décision est codifiée

Mais l'offre correspond-elle à la demande ? Pas toujours. Les élus sont-ils à l'aise entre les échelons qu'ils gèrent ? Pas vraiment. Nous votons toujours dans des communes qui délèguent l'essentiel de leurs compétences aux intercommunalités, qui ne sont démocratiques qu'au second degré. La vie des élus locaux n'est pas une sinécure, mais leur défaut a été parfois d'inventer des mots pour le moins interprétables, codécision, coconstruction... et sans vraies bases légales.

**Édition du jour**  
Daté de mercredi 17 février

**Lire le journal numérique**

**Les éditions précédentes**

PUBLICITÉ

**Les plus lus**

1 Crise sanitaire : le risque d'un

Alors, que faire ? D'abord clarifier le droit. Dans une démocratie représentative, la prise de décision est codifiée et il y a peu de place pour une intervention citoyenne organisée autre que consultative. La frustration de certains participants à la convention citoyenne sur le climat découvrant les obstacles se dressant devant leurs propositions est révélatrice. Vie participative et vie légale...

**Lire aussi** | **Projet de loi « 4D » : toujours pas de « grand soir » en vue de la décentralisation**

Si l'on veut dépasser le stade consultatif, il faut que le droit prévoie un cadre clair pour l'intervention citoyenne. Pas simplement des référendums inaccessibles ou des dispositifs qui font croire que... C'est une voie délicate, mais nous sommes un Etat de droit et il faut en passer par là. Un engagement à reprendre des propositions, fût-il celui du président de la République, n'a pas, aujourd'hui, de fondement légal national ou européen.

## Retrouver le sens de l'éducation populaire

Par contre, on peut prévoir dans la loi ce qui peut être fait ou pas. On peut même imaginer des doses de tirage au sort, au moins à titre expérimental, dans le processus de décision publique. Rien n'est tabou quand la participation électorale s'effrite élection après élection. Encore faut-il l'écrire et le cadrer juridiquement, pour ne pas s'en tenir aux seules incantations.

**Lire aussi** | **Les « communs urbains », graines de démocratie locale**

Participer au débat public et participer à la décision publique sont deux notions très différentes et le « flou participatif » persistera tant que le droit ne sera pas plus clair. Il faut aussi retrouver, pour les citoyens comme pour leurs élus, le sens d'un concept déjà ancien, celui de l'éducation populaire. La formule a besoin d'être ravalée, débarrassée de ses vieux oripeaux, mais elle est essentielle. Les citoyens ne sont pas omniscients, ils ont des intérêts, des convictions aussi, en même temps que des lacunes.

**Lire aussi** | **« Les propositions de la convention citoyenne pour le climat portent davantage sur les obligations des citoyens que sur celles de l'Etat »**

Au-delà de la seule expression citoyenne, nous avons besoin de qualité citoyenne et celle-ci se fonde sur la formation et l'information. Les corps intermédiaires, qui pouvaient se charger de cette mission, sont souvent épuisés. Mais les dispositifs participatifs d'aujourd'hui, notamment les conseils de développement, souvent oubliés, peuvent remplir cette mission.

Nous avons besoin d'un débat public entre citoyens qui ne se réduit pas à l'exclusion de l'autre ou à la seule opposition. Nous sommes une nation de citoyens et nous n'avons d'avenir que dans des projets communs.

**Philippe Audic** (Président du Conseil de développement de Nantes métropole et membre du conseil d'administration de la Coordination nationale des Conseils de développement)

choc intergénérationnel

**2** Premières tensions entre Recep Tayyip Erdogan et l'administration Biden

**3** Au sommet du G5 Sahel, Emmanuel Macron écarte toute baisse des effectifs militaires français dans la région « dans l'immédiat »